



CABINES DE PEINTURE GONFLABLES OXFORD

CONCEPTION p 2

INSTALLATION p 3

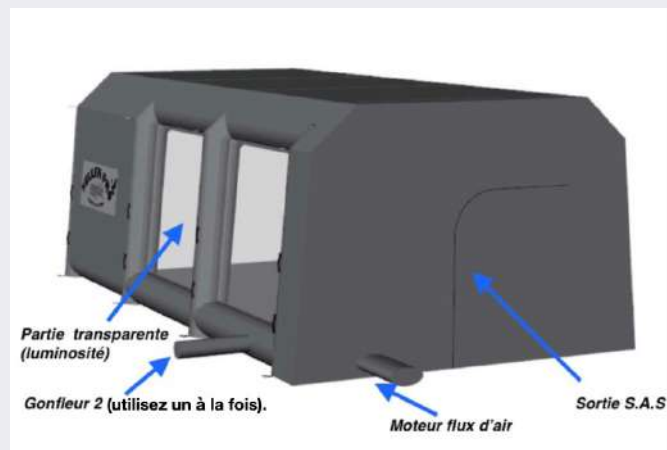
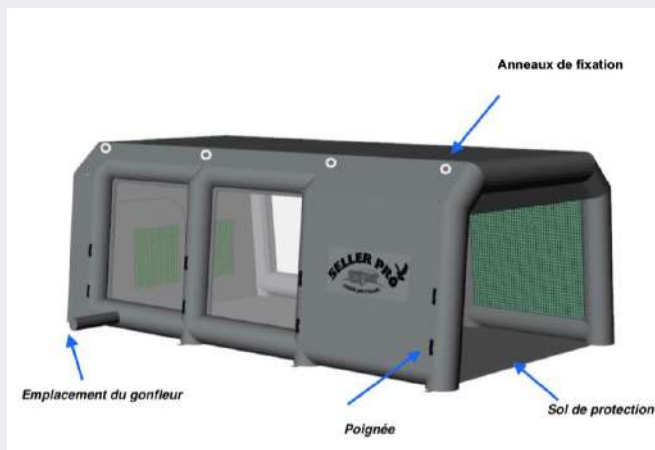
MODÈLES p 3

CGV p 4

SÉCURITÉ p 5

ILS NOUS FONT CONFIANCE p 6





CONCEPTION

Découvrez nos cabines de peinture gonflables par Sellerpro. Innovantes et pratiques, nos cabines de peinture gonflables offrent une solution flexible pour vos besoins de peinture. Grâce à leur conception légère et portable, ces cabines peuvent être installées rapidement et facilement, où que vous soyez. Que vous soyez un carrossier itinérant ou que vous ayez besoin d'une solution temporaire, nos cabines de peinture gonflables sont idéales. Elles offrent un environnement contrôlé pour une peinture de haute qualité, avec une ventilation efficace et des systèmes de filtration performants. De plus, leur structure gonflable assure une isolation thermique et acoustique optimale. Optez pour Sellerpro et bénéficiez d'une cabine de peinture gonflable pratique, polyvalente et garantissant des résultats professionnels pour tous vos projets de peinture.

INSTALLATION



La mise en place de la structure est relativement simple. Voici les étapes :

1. Étendre la structure dépliée au sol en raccordant le gonfleur (moteur jaune)



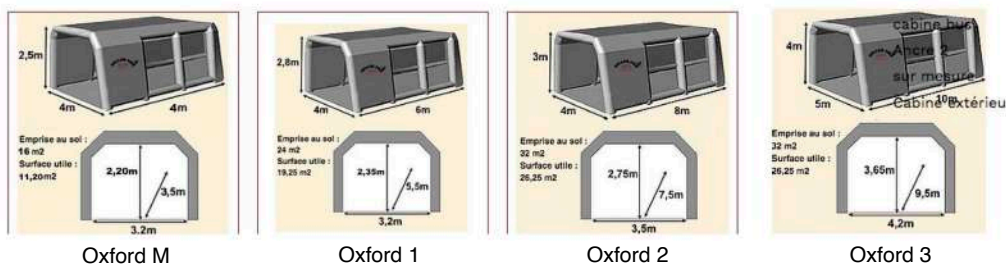
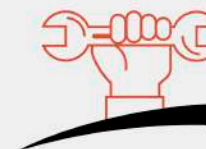
2. Laisser la structure se gonfler et se mettre en place



3. Raccorder le souffleur (moteur rouge) à l'arrière de la structure pour créer le flux d'air



MODÈLES



Voici les différentes dimensions en standard de nos cabines



Nous proposons également des modèles spécifiquement conçus pour l'utilisation en extérieur.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE GARANTIE

SELLERPRO COMPANY

1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Toutes les conditions d'offres, de commandes, contrats et marchés soumis par SELLERPRO s'appliquent en priorité par rapport aux clauses figurant dans n'importe quel document du client.

2 COMMANDES

La signature d'un quelconque devis, offre ou contrat fait preuve d'engagement irrévocable. L'engagement de SELLERPRO est confirmé uniquement après la validation de commande effectuée par notre société. La procédure de validation de commande est lancée une fois le versement par le client de l'acompte qui est convenu dans le contrat, l'offre ou le devis les liants.

3 CARACTÉRISTIQUES DES MATÉRIELS - PLANS

SELLERPRO se doit d'informer le client et d'obtenir son agrément pour une modification des caractéristiques techniques des matériels.

En cas de refus du client, sauf modification due à la réglementation en vigueur, le matériel sera livré sans modification. Toutes les illustrations de nos produits en catalogue, sur site ou quelconque document commercial, sont données à titre purement informatif et sont non contractuelles. Toute reproduction, modification ou représentation, même partielle, des documents SELLERPRO est illicite et constitue une contrefaçon. Avant toute mise en fabrication, le client doit prendre connaissance du matériel vendu. Le client devra contrôler et renvoyer les plans et/ou le devis avec accord signé ou observations dans un délai de 10 jours ouvrables de la date d'envoi. SELLERPRO se dégage de toute responsabilité pour tout ce qui concerne l'implantation, la disposition, les autorisations administratives éventuelles, les nuisances externes, etc... Nous sommes tenus responsables uniquement sur l'aspect conformité et normes de nos produits.

4 LIVRAISON

Le délai de livraison prend effet lors de la validation de la commande confirmée par SELLERPRO, donc après toutes les étapes de la procédure de commande. Le matériel sera mis à disposition chez le client à terme du délai de livraison. Le délai de livraison ne tient pas en compte le montage. Une fois la production lancée, SELLERPRO est en droit de refuser quelconque décalage de livraison de la part du client. Tous les frais dus à un décalage du client qui nous seront soumis, seront à la charge du client et lui seront présentés avec des justificatifs. Le client doit être à jour de ses obligations envers notre société. De plus, SELLERPRO aura le choix de la nouvelle date de livraison et d'installation selon les disponibilités.

5 TRANSPORT

Lors de la livraison les clients doivent disposer d'un espace nécessaire pour accueillir une semi-remorque au lieu de livraison ainsi que la place nécessaire au chariot élévateur qui doit être mis à disposition par le client. Tous les frais d'intervention pour le déchargement du matériel sont à la charge du client. Toute autre destination que la France métropolitaine est révisée au niveau tarifaire. SELLERPRO peut se réserver le droit de mettre à disposition la marchandise dans un port en France afin que le client la prenne en charge jusqu'au lieu de livraison.

6 MONTAGE ET MISE EN SERVICE

En cas de non-respect des obligations du client, qui entraînera le redéploiement de nos techniciens sur site, cela sera facturé au client. Un document de décharge de responsabilité est à signer par les deux parties au début du montage.

7 PRIX

La devise est en euro et on parle généralement de prix hors taxes auquel vient s'ajouter la TVA au taux en vigueur au jour de la facturation. La TVA n'est pas facturée pour un client dans un autre lieu que la France métropolitaine. Tout élément de travaux non mentionné dans l'offre ou le devis, qui n'est pas de la responsabilité de SELLERPRO et qui n'a pas été porté à la connaissance avant le processus de commande (voir : 2. COMMANDES et 3. CARACTÉRISTIQUES DES MATÉRIELS - PLANS) est hors délai et à la charge exclusive du client.

8 CONDITIONS DE PAIEMENT

Sauf accords spécifiques, toute commande doit donner lieu au paiement d'un acompte indiqué sur la documentation du produit. Aucune commande n'est validée sans la preuve de règlement d'un

acompte s'il en est convenu ainsi ou de la totalité de la somme. Les paiements par chèque, virement ou espèces sont acceptés. En cas de retard de paiement du client des frais pourront être soumis à pénalités conformément aux lois en vigueur. Des indemnités de frais de recouvrement peuvent également être appliqués. Concernant les pays hors union européenne ou non limitrophes, l'acompte ne s'applique pas et un paiement au comptant sera exigé, sauf accords spécifiques.

9 RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le transfert de propriété ne s'opérera qu'après paiement complet du prix par le client. Cependant, le client est tout de même en charge du matériel et est responsable de toutes responsabilités civiles dues au stockage, sa disposition, et son exploitation. Il est du devoir du client de souscrire aux assurances nécessaires et en vigueur.

10 RESPONSABILITÉ CIVILE

SELLERPRO est limitée aux obligations définies contractuellement et par les présentes conditions générales.

SELLERPRO n'est en aucun cas tenu responsable et par conséquent tenu d'indemniser l'acheteur pour perte d'exploitation ou autre préjudice immatériel, etc...

11 GARANTIES

A) Durée de garantie :

Toutes nos pièces sont garanties 2 ans, un remplacement sera effectué si celles-ci sont reconnues défectueuses par SELLERPRO. Le retour des pièces est à la charge du client.

B) Conditions générales de garantie :

Le matériel est garanti pour un fonctionnement de 8H par jour sous réserve que celui-ci soit utilisé conformément à son usage, par des professionnels qualifiés, et entretenu comme il est convenu d'entretenir le matériel.

Hors garantie : les effets de l'usure normale, les matériels consommables ou non garantis par les règles de l'art, à savoir : filtres, lampes et tubes d'éclairage, starter, joints, verres, etc.

- Le matériel non prévu pour l'utilisation en extérieur et qui aurait été soumis aux intempéries.

- Tout matériel monté par le client et n'ayant pas été supervisé par SELLERPRO ou vérifié pour le montage et la mise en route.

- En cas de manipulation, réparation ou modification quelconque du brûleur ou de tout autre élément mécanique par une personne professionnelle non qualifiée et sans accord et consentement préalable de SELLERPRO.

- Les dommages ayant pour origine une cause extérieure aux matériels tels que choc, incendie, gel, foudre, inondation ou toute autre catastrophe naturelle.

- L'utilisation non conforme du matériel.

12 CLAUSE PÉNALE

En cas de retard de recouvrement de créance ou de refus du client de prendre livraison du matériel, SELLERPRO se réserve le droit de poursuivre en justice l'exécution du contrat ou de demander la résolution si bon lui semble lors de ces cas. Dans le cas d'une résolution de contrat, des frais seront facturés au client, pour l'étude et le dossier, et ne sauront être inférieurs au montant de la somme déjà versée.

13 ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

En cas de litige, les parties font attribution de compétence au tribunal de commerce de Versailles. SELLERPRO se réserve le droit, si elle le juge préférable, de saisir le tribunal du domicile du défendeur.

14 SUPPORT DE COMMUNICATION

L'acheteur autorise SELLERPRO à diffuser des photos de son installation sur des supports de communication (Internet, catalogue, revue...) ou à le citer en référence dans le cadre de ses activités. Les coordonnées de l'acheteur peuvent être communiquées aux clients dans le but d'une enquête de satisfaction.

SÉCURITÉ

interdit dans la zone de travail



EPI OBLIGATOIRE



ILS NOUS FONT CONFIANCE



ALSTOM



ALTILOC



AREVA



autodistribution



Bergerat
Monnoyeur CAT



Groupe
Berto



Centigon



CITROËN



COLAS



DASSAULT
AVIATION



DESCOURS & CABAUD



EIFFAGE



Europcar



Hertz



IKEA



IVECO



JCDecaux



KALMAR



LIEBHERR



MONDIAL
PARE-BRISE



PSA
GROUPE



RATP



RENAULT



ROADY
CENTRE AUTO



sabena
technics



SAFRAN



SCANIA



SNCF



AIRBUS